

Image not found or type unknown



Succession à l'étranger d'un français, quelles lois ?

Par **catlou**, le **27/04/2009** à **21:05**

Bonjour, rnfraçaise, j'ai récemment acheté un bien immobilier (non déclaré comme tel, oups !) au Maroc qui à mon décès reviendra à mon fils. je souhaitais savoir comment se passait l'héritage. Quel frais pour lui, faut-il que je mette le bien à son nom maintenant ? sachant que je souhaite passer ma retraite au Maroc (ds qq années) . S'il souhaite vendre ce bien, pourra-t-il transférer l'argent en France ? et si je ne m'adapte pas au pays, si je revends ce bien, pourrais-je moi aussi, transférer cet argent et avec quels frais.rnMerci de vos réponsesrnCatlou.